

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1000
31 janvier 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 31 janvier 2006, à 10 h 10

Président: M. Zdzisław RAPACKI (Pologne)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1000^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Je donne la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Park.

M. PARK (République de Corée) (traduit de l'anglais): Le samedi 28 janvier dernier, à Chorzów en Pologne, le toit d'un hall d'exposition s'est effondré. Soixante-deux personnes ont perdu la vie, dont sept étrangers, ressortissants allemands, belges, néerlandais, slovaques et tchèques. Environ 160 personnes ont été blessées.

En ma qualité de futur Président de la Conférence, je voudrais exprimer, au nom de la Conférence et en mon nom propre, mes plus sincères condoléances et ma plus profonde sympathie au peuple et au Gouvernement polonais.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Park des condoléances et des paroles de sympathie qu'il a adressées aux autorités polonaises et à moi-même à la suite du tragique accident survenu samedi dernier en Pologne. J'adresse aussi mes condoléances aux représentants des pays dont des ressortissants ont péri dans ce drame.

La Conférence du désarmement se réunit dans la Salle du Conseil pour la millième fois et je voudrais, à cette occasion, vous faire part de quelques réflexions.

Aujourd'hui a lieu la 1000^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Depuis longtemps, les chiffres ronds fascinent l'humanité. Souvent nous leur accordons une valeur symbolique et y cherchons une occasion de célébration. Nous avons tendance à vouloir trouver des réponses dans ces symboles essentiellement arbitraires et à tenter de leur donner un sens. Nous espérons un aboutissement, un certain sentiment d'achèvement.

Nous ne voulons ni ne souhaitons donner à la séance d'aujourd'hui un caractère de célébration. Nous souhaiterions toutefois profiter de l'occasion pour réfléchir aux réalisations de cette instance, en tirer des leçons et réaffirmer l'unicité de son rôle dans le système international.

Pour la quatrième fois, la Pologne préside la Conférence du désarmement. Les compatriotes qui m'ont précédé dans cette fonction occupaient une position de loin plus confortable que la mienne. En 1984, l'Ambassadeur Turbanski a eu le plaisir d'être le premier Président de la Conférence, au moment même où le Comité du désarmement prenait le nom de Conférence du désarmement. En 1990, l'Ambassadeur Sujka, auparavant Président du Comité spécial des armes chimiques, a pu recréer le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Six ans plus tard, un autre Président polonais de la Conférence, l'Ambassadeur Dembiński, a eu l'honneur de présider ce Comité.

Les prédécesseurs de la Conférence du désarmement ont mené à bien les négociations relatives à des instruments tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Au cours des années 90, la Conférence a mené les négociations qui ont abouti à la Convention sur les armes chimiques et a réussi à soumettre pour adoption à l'Assemblée générale des Nations Unies le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Tout cela témoigne du fait que la Conférence a su tirer profit des conditions favorables du moment, et que les États membres ont été capables de faire naître la volonté politique nécessaire pour mener une action commune.

(Le Président)

Cependant, nous devrions nous poser une question: la Conférence a-t-elle toujours été aussi active que nous le pensons? La vérité est que, depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, seuls les deux instruments que je viens de mentionner ont été négociés dans cette salle – la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – et un seul d'entre eux est en vigueur aujourd'hui. Que peut-on en déduire à propos des «négociations soutenues» menées par la Conférence dans le passé? La réponse ne va pas de soi.

Un regard sur l'activité des organes subsidiaires révèle des négociations plutôt intensives. Pourtant, certains organes subsidiaires dotés de mandats de négociation ont travaillé ici durant de nombreuses années sans obtenir de résultats visibles. Le Comité spécial des armes chimiques avait quant à lui un mandat de discussion, mais ses travaux ont débouché plus tard sur une négociation réussie du texte de la Convention.

Nous ne devrions pas juger des réalisations de la Conférence en prenant pour critère son fonctionnement ou le nombre de ses organes subsidiaires. Des négociations se déroulent en permanence dans cette salle avec ou sans organes subsidiaires. De plus, ces négociations ont lieu avec ou sans programme de travail. Nous vérifions constamment les positions des uns et des autres sur les nombreuses questions liées à la limitation des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Nous le faisons à l'intérieur comme à l'extérieur de cette enceinte.

Ce qui pose des problèmes aujourd'hui c'est le manque de ce que l'on nomme «volonté politique» ou, plus précisément, les divergences de vues, entre les nations, sur ce que sont les menaces actuelles à la sécurité. C'est sur ce point qu'il faudrait faire porter les efforts aujourd'hui.

Nous imputons souvent le manque de progrès de la Conférence à la règle du consensus. Examinons cette question de plus près.

Jusqu'en 1996, la Conférence avait un programme de travail. Cette année-là, pour la première fois, il n'y pas eu de programme. Pourtant, la Conférence a heureusement réussi à remettre en place le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, et à nommer un coordonnateur spécial pour d'autres questions fondamentales. Nous avons connu une situation semblable en 1998 lorsque, sans avoir arrêté de programme de travail, la Conférence a créé deux organes subsidiaires, portant l'un sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT) et l'autre sur l'octroi de garanties négatives de sécurité. Que cela nous révèle-t-il? À cette époque, les personnes présentes dans cette salle faisaient porter leurs efforts – et à juste titre – sur les questions d'actualité qui étaient importantes pour la communauté internationale. C'est la preuve qu'un travail de fond peut être réalisé – s'il existe un consensus dans ce sens – même si persistent des problèmes de procédure.

Nos prédécesseurs dans cette salle adoptaient si possible, sur la base de l'ordre du jour, un programme de travail qui servait de trame pour l'organisation des débats de la Conférence. Les mandats des organes subsidiaires étaient adoptés s'il y avait consensus ou lorsque tous dans la salle s'accordaient à penser qu'un tel mécanisme était nécessaire pour s'attaquer efficacement aux problèmes nécessitant l'adoption de mesures.

(Le Président)

J'admets, pour conclure sur ce sujet, que nous devrions chercher des moyens d'améliorer nos méthodes de travail. C'est pourquoi nous – les six Présidents de la session de 2006 – nous donnons pour mission de consulter les délégations à ce sujet.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots sur le fond. Les anciens documents de la Conférence et ses comptes rendus des séances montrent que les discussions sur le fond ne dépendaient pas en soi du programme de travail. Les questions de fond apparaissaient sous la forme de documents de travail, de documents officiels, de propositions, etc., qui émanaient des délégations et de la communauté des ONG. C'était là du travail sur le fond! C'est cela que nous communiquions à nos capitales, c'est sur cela que se fondaient nos positions, puis nos débats, dans cette enceinte. Lorsque le «bon vieux temps» fut révolu, nous avons cessé de travailler ainsi. Ces dernières années, presque aucun document officiel de la Conférence ayant trait aux questions de fond n'a été établi. La communauté des ONG elle-même a cessé de nous alimenter avec ses idées.

Il semble que, pendant les années qui viennent de s'écouler, nous nous soyons tous comportés comme la «Belle au bois dormant», qui attend que son «prince charmant», le «programme de travail», vienne la tirer de son sommeil en lui donnant un baiser. Le «prince charmant» ne viendra pas comme dans le conte. Nous devons mettre fin nous-mêmes à notre état d'hibernation. Ce dont nous avons réellement besoin dans cette Salle du Conseil, c'est de créativité. Nous possédons tous le potentiel nécessaire pour faire progresser les choses: les meilleures compétences en matière de diplomatie, les connaissances requises. Nous devons juste comprendre que rien ne se fera d'un coup de «baguette magique». Nous devons créer nous-mêmes les bases de délibérations concrètes qui nous permettront ensuite de réaliser un véritable travail de fond.

Par conséquent, j'invite toutes les délégations ainsi que la communauté des ONG à commencer à fournir à cette instance matière à discussion sur le fond, en attendant le programme de travail.

La stratégie de limitation des armements prend actuellement forme dans un environnement où manque encore un système de sécurité qui fonctionne. En substance, la Conférence s'inscrit dans cet environnement et doit relever les défis de manière créative et non conventionnelle, en dépassant cet anachronisme qu'est la mentalité de la guerre froide. La Conférence n'est pas une instance immobile; elle est à même d'utiliser efficacement les procédures et les méthodes de travail. Elle offre des possibilités pour mener des pourparlers multilatéraux. Les instruments permettant de combler les lacunes sont à notre disposition. Nous devons savoir comment les utiliser et nous devons avoir la volonté de les utiliser.

Les problèmes de fonctionnement ne concernent pas uniquement la Salle du Conseil au Palais des Nations. Pendant un certain temps, nous avons assisté aux tentatives faites pour revitaliser la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. La même chose se passe pour la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale a le sentiment que le système mis en place pendant la guerre froide ne permet pas une adaptation aux changements rapides des conditions politiques.

(Le Président)

Ces dernières années, de nouveaux défis sont apparus. Peut-être existaient-ils en fait auparavant et apparaissent-ils aujourd'hui dans une réalité géostratégique nouvelle. Nous assistons à un accroissement des craintes de prolifération des armes de destruction massive. Nous assistons aussi à des tentatives faites pour écarter les menaces que constituent les armes conventionnelles, particulièrement dans les domaines des armes légères et des mines terrestres. Cependant, à l'exception de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, nous ne voyons apparaître aucun nouvel instrument juridiquement contraignant dans ces domaines. Ni la prolifération des armes de destruction massive, ni les armes légères, ni les mines terrestres ne font l'objet de débats à la Conférence du désarmement.

Ces dernières années ont aussi montré que la communauté du désarmement devrait porter plus d'attention aux questions touchant à l'universalisation des traités relatifs à la limitation des armements et au désarmement, ainsi qu'à la vérification effective de leur application. La Conférence doit-elle ignorer ces dilemmes actuels? Ma réponse est non. Nous devrions considérer cette Conférence comme un moyen de relever les défis réels du monde. Ce n'est qu'à cette condition que la Conférence pourra regagner le respect dont elle voudrait bénéficier. Le monde nous jugera sur ce que nous aurons accompli, non sur ce que nous tentons d'accomplir.

Je vous demande instamment de tirer pleinement profit de toutes les possibilités qu'offre cette instance unique, afin que nous puissions nous montrer dignes des idéaux qui ont permis d'élever ces murs. Nous ne devons pas non plus gâcher les efforts de ceux qui nous ont permis d'être en ces lieux et de poursuivre leurs travaux.

Mon plus éminent compatriote, le pape Jean-Paul II, a dit: «Si vous voulez être frères, déposez les armes». Je suis fermement convaincu que notre instance est en mesure de nous aider à atteindre cet objectif.

Aujourd'hui, la Conférence va poursuivre le débat entamé jeudi dernier. En conséquence, ceux d'entre vous qui souhaitent faire des déclarations d'ordre général sur toute question en rapport avec la Conférence pourront prendre la parole. Les représentants de huit pays figurent sur ma liste des orateurs de la séance plénière d'aujourd'hui: il s'agit de la Suisse, de l'Italie, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de la Chine, des Pays-Bas, de la Colombie et de la Suède. Un autre orateur, le Directeur général, prendra également la parole.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Jürg Streuli.

M. STREULI (Suisse): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous dire que nous sommes de tout cœur avec votre pays après le terrible accident qui l'a frappé à Katowice.

C'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence et je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence et vous assurer que vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de la délégation suisse dans l'accomplissement de votre tâche.

Monsieur le Président, en tant que représentant du pays hôte, je voudrais rappeler à mon tour que nous en sommes à notre 1000^e séance et la plupart des délégations seront d'accord avec

(M. Streuli, Suisse)

moi pour souligner qu'il n'y a pas de raison de fêter cet anniversaire étant donné le piteux état dans lequel se trouve l'état des travaux dans la Conférence. Mais c'est peut-être le moment propice pour faire un bilan, envisager l'avenir et nous rappeler la responsabilité qui nous a été confiée, à nous les membres de la Conférence du désarmement, par la communauté des États. La responsabilité de progresser dans le désarmement et de négocier des conventions découle de notre mandat et des résultats considérables obtenus par le passé par la Conférence du désarmement ainsi que les organisations qui l'ont précédée. C'est donc une responsabilité historique qui nous incombe.

Certains reprochent à la Conférence en tant qu'institution, en tant que structure, l'immobilisme des années passées et l'en rendent responsable. Nous ne partageons pas cet avis. La Conférence est une institution qui peut fonctionner et qui a fonctionné. Le mal réside dans l'absence de volonté politique des États d'entamer de nouvelles négociations. Une modification des structures n'y changerait rien. Par exemple, des négociations sur le désarmement nucléaire sans participation des États nucléaires ne seraient qu'un exercice futile.

Le désarmement est un processus de longue haleine qui touche les intérêts sécuritaires fondamentaux des États. En tant que diplomates, nous devons accepter que le cycle correspondant à ce processus n'a pas forcément la même durée que notre séjour à Genève. Malgré un sentiment de frustration, nous devons accepter cette traversée du désert et reconnaître que le déséquilibre dans la constellation actuelle des forces rend une solution rapide très difficile. Ceci ne signifie pas qu'il faille renoncer à tous efforts pour parvenir à une percée. De l'avis de la délégation suisse, les meilleures perspectives de parvenir à une percée sont dans la reprise à brève échéance de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT) et ceci sans condition préalable, étant entendu que la vérification figure parmi les sujets de négociation. Entre-temps, nous appuyons sans réserve la proposition faite par les présidents de cette année de mener à bien un dialogue thématique structuré avec une planification annuelle.

Nous avons certes connu des revers, mais nous avons également enregistré des succès. Permettez-moi, avant de conclure, de donner un bref aperçu historique sur les négociations du désarmement qui sont aussi indissociables de leur environnement, et de la ville de Genève comme ville de la paix:

En 1863, le CICR a été créé et la première Convention de Genève a été adoptée l'année suivante. En 1919, la Société des Nations a été créée, et nous siégeons dans sa Salle du Conseil aujourd'hui. L'article 8 du Pacte de la Société des Nations disait et je cite: «Les membres de la Société reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune.». C'est alors que commence en fait la diplomatie multilatérale du désarmement avec les quelques points forts suivants:

En 1925, la Conférence sur la Convention concernant le contrôle du commerce international des armes et des munitions et des matériels de guerre (vous constatez alors, contrairement à ce qui se passe actuellement avec le Programme d'action des Nations Unies contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, que les munitions étaient incluses). En 1925, le Protocole de Genève concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz

(M. Streuli, Suisse)

asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. De 1932 à 1934, la Conférence de réduction et de limitation des armements.

Après la Seconde Guerre mondiale, le mécanisme de désarmement se remet lentement en place, essentiellement sous forme de négociations bilatérales comme SALT et START et sous forme de développement du droit international humanitaire. La Conférence du désarmement a commencé lentement ses travaux en 1959 pour adopter sa structure définitive en 1983. C'est en 1968 que ce forum a connu son apogée avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est entre 1968 et 1996 qu'il a connu sa phase la plus productive: Traité sur le fond des mers, Conventions sur les armes biologiques, sur la protection de l'environnement, sur les armes classiques, sur les armes chimiques, Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce dernier traité nous amène au présent et nous n'avons plus eu de nouvelles conventions depuis bientôt 10 ans. Il faut que cela change. Il faut espérer que l'esprit de paix, l'esprit de Genève comme nous nous plaisons à l'appeler, nous guidera et nous permettra de sortir notre conférence de l'ornière.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Streuli, pour sa déclaration et ses paroles de sympathie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Italie, M. Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous dire que l'Italie se félicite vivement de vous voir accéder à la présidence de la Conférence du désarmement et vous souhaite un plein succès dans votre mission. L'Italie vous apportera son soutien dans vos entreprises. Et, puisque vous représentez la Pologne, je voudrais moi aussi vous adresser mes plus sincères condoléances pour le dramatique accident survenu près de Katowice samedi dernier.

Comme vous l'avez dit, nous célébrons aujourd'hui la 1000^e séance plénière de la Conférence du désarmement et j'ai écouté votre déclaration avec beaucoup d'intérêt. D'aucuns pensent qu'il n'y a pas grand chose à célébrer, mais nous devrions rester mesurés dans notre «autoflagellation». Comme l'Ambassadeur Streuli l'a affirmé, nous devons être fiers des résultats concrets obtenus dans le passé par cette instance, en particulier de la négociation du TNP, de la Convention sur les armes biologiques, de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La semaine dernière, dans une déclaration dont nous apprécions à sa juste valeur le contenu général, notre collègue algérien a mentionné les sommes exorbitantes allouées aux budgets militaires. Qu'auraient été ces budgets si nous n'avions pas limité à cinq le nombre d'États dotés de l'arme nucléaire? Quelles sommes auraient été dépensées pour les armes chimiques et biologiques et pour les explosions nucléaires, si la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'avaient pas existé?

Quelles sommes économise-t-on en assurant l'application de ces traités au moyen de mécanismes de suivi appropriés, qu'ils revêtent la forme de véritables organisations ou de simples procédures d'examen? Et quelles économies pourrait-on réaliser si nous réussissions à prévenir une nouvelle course aux armements nucléaires en interdisant toute nouvelle production de matières fissiles destinée à la réalisation d'explosions nucléaires? Les budgets de la Conférence et de toutes les procédures d'examen sont infimes comparés à l'ensemble des

(M. Trezza, Italie)

budgets militaires. De plus, nous devrions songer à l'inappréciable amélioration obtenue en termes de sécurité et de stabilité internationales, et en termes de bienfaits humanitaires, qui découlent des accords existants et potentiels de désarmement et de non-prolifération. Cette 1000^e séance devrait nous faire réfléchir à la noblesse de l'objectif que nous poursuivons et aux bienfaits que l'humanité peut retirer de résultats positifs obtenus par la Conférence. Il est aussi vrai – et cela a été dit aujourd'hui – que ces dernières années n'ont pas été très fructueuses, étant donné que nous n'avons pas réussi à trouver un compromis concernant nos priorités. Mais nous devons poursuivre nos efforts.

Monsieur le Président, votre mandat commence sous de bons auspices, et nous avons été très satisfaits de l'adoption précoce de l'ordre du jour et de l'approbation des demandes d'États non membres désireux de participer aux travaux de la Conférence. Tous les États non membres appartenant à l'Union européenne travailleront avec nous conformément à la section IX du règlement intérieur.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le message édifiant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Son message confirme que cette Conférence n'est pas la seule instance à rencontrer des difficultés, lesquelles sont l'expression d'un malaise bien plus général. En effet, le mécanisme de désarmement mondial affaibli a été érodé par les résultats décevants de la Conférence d'examen du TNP de 2005 et par l'absence de toute référence au désarmement et à la non-prolifération dans le document final du Sommet mondial de 2005. Cela ne devrait surprendre personne que les difficultés rencontrées dans ces enceintes aient eu des répercussions sur nos travaux.

Le fait que nous ayons été capables, l'an dernier, de mener des débats de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour et sur d'autres sujets concernant la sécurité internationale est en soi un signe de vitalité. Ces discussions ont été utiles pour favoriser un compromis sur les priorités, mais insuffisantes pour lancer des négociations.

Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général aux ministres des affaires étrangères pour qu'ils prennent la parole devant la Conférence. Je rappelle que dans notre rapport de l'an passé (CD/1761 du 22 septembre 2005), tous les membres de la Conférence ont accueilli avec satisfaction ces interventions en tant qu'expressions d'un soutien politique à nos efforts. Point n'est besoin de nous rappeler que notre Conférence ne peut pas générer de retombées politiques immédiates. Mais une participation au niveau politique est utile, et nous devrions éviter d'entrer dans un cercle vicieux en décourageant la participation des responsables politiques par une absence d'avancées tout en ne réalisant aucune avancée en raison du manque de participation des dirigeants. Comme vous l'avez dit, nous avons besoin de créativité, de souplesse et, par-dessus tout de volonté politique pour que cette Conférence soit à la hauteur des défis qu'elle doit relever. Nous vous incitons donc à inviter les ministres des affaires étrangères et d'autres responsables de haut niveau à venir prendre la parole à la Conférence. Nous engageons également les délégations à faire mention de la Conférence dans leurs déclarations nationales ou dans leurs déclarations collectives de haut niveau, comme l'ont fait ces dernières années les dirigeants du G-8 et les ministres du Mouvement des pays non alignés.

Après l'adoption de l'ordre du jour, la Conférence devrait tenter de trouver un consensus sur un programme de travail. Nous attendons avec impatience des discussions fondées sur l'ordre

(M. Trezza, Italie)

du jour de la Conférence et visant à définir les questions qui pourraient constituer les points du futur programme de travail. Nous apporterons notre contribution à ces discussions sur une base nationale ou collective. Dans un souci de multilatéralisme efficace, nous prions les délégations de ne pas se contenter d'exprimer leurs positions nationales, mais de prendre aussi en considération les priorités des autres parties. Une synthèse finale doit être établie par le Président et nous faisons confiance à son jugement, mais chacun devrait faire preuve de souplesse. Le Président se doit aussi d'être créatif et d'user pleinement de ses prérogatives. Nous pensons qu'il relève de ses prérogatives de mettre en place une coordination plus solide entre tous les présidents à venir de cette année. Cela s'inscrit dans le prolongement de l'initiative de la présidence italienne qui avait alors préconisé une «troïka» présidentielle, et dans la ligne des efforts japonais visant à renforcer les présidences. Il relève aussi des prérogatives du Président de nommer un certain nombre de collaborateurs de la présidence appelés à seconder les présidents lors de consultations informelles. Soyez assuré de notre soutien.

Pour conclure, nous vous prions, vous et les présidents à venir, d'établir un calendrier pour nos travaux de toute l'année. Les délégations devraient pouvoir se préparer sur les questions à débattre. Nous pensons que cela aussi relève de vos prérogatives et répondrait aux attentes de beaucoup.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Italie, M. Trezza, pour sa déclaration et ses paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, M. Paulsen.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, il y a quelques jours, votre pays ainsi que de nombreuses personnes ont été victimes d'un des plus graves accidents de l'histoire récente de la Pologne. Avec toute ma sympathie, je vous présente les condoléances de mon gouvernement.

Vous nous réunissez aujourd'hui pour la 1000^e séance plénière de l'histoire de la Conférence du désarmement. Il y a peu de raisons de célébrer cet événement. Ou devons-nous continuer à nous laisser aveugler par l'idée reçue que cette conférence a eu un passé glorieux et reste, malgré les problèmes qu'elle a rencontrés ces dernières années, le «meilleur club de la ville»?

Comme l'Ambassadeur des Pays-Bas l'a souligné il y a quelques jours, le problème ne réside pas dans le fait que l'on se plaise à répéter dans cette salle que la Conférence est le meilleur club de la ville, mais dans le fait qu'on le dise sans ironie.

Il est vrai que la Conférence a conclu deux traités de limitation des armements entre 1990 et 1996. Le premier, la Convention sur les armes chimiques, est sans aucun doute une réussite. Le second, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, n'est pas encore entré en vigueur. Il n'est cependant pas dépourvu d'intérêt. Mais il est également vrai qu'en 27 années d'existence la Conférence n'a rien réalisé d'autre. Nous ne pouvons nous glorifier que d'une réussite et demie. Est-ce impressionnant? Pas vraiment.

Il est aussi vrai que presque tous les instruments de limitation des armements existants ont été négociés soit avant que la Conférence n'ait été mise en place sous sa forme actuelle, soit

(M. Paulsen, Norvège)

en dehors de cette instance, parallèlement aux travaux réalisés par la Conférence. Dans les années 90, un assez grand nombre de séances de la Conférence ont été consacrées à des débats sur un traité qui interdirait les mines antipersonnel. L'entreprise a été un échec et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été négociée par les États intéressés, bien loin de la Conférence.

Lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été négocié dans les années 60, la situation s'y prêtait. Les deux superpuissances considéraient qu'il était dans leur intérêt – et bien évidemment dans l'intérêt également du reste du monde – d'établir des règles concernant les questions nucléaires et les choix de l'époque en matière nucléaire. De même pour les armes chimiques. Elles ne présentaient plus d'intérêt pour les gouvernements des grands pays aux alentours de 1990, ce qui a ouvert la voie aux négociations finales. La Conférence a offert une tribune commode pour cette entreprise. Mais si elle n'avait pas existé, on aurait inventé un autre dispositif multilatéral du même type. La situation se prêtait également à la négociation d'un traité d'interdiction des essais nucléaires, en grande partie en raison des fortes réactions de la communauté internationale contre les essais nucléaires dans le Pacifique Sud.

En matière de limitation des armements, l'enseignement que l'on tire de l'histoire est très simple: lorsque la situation devient propice, les négociations commencent, à l'échelle bilatérale ou multilatérale. Nous pouvons tous contribuer, par un dialogue et des discussions sur le fond, à favoriser le processus de maturation. Mais il ne faut pas mélanger les problèmes. Il faut rappeler, à cette 1000^e séance, que la Conférence est un moyen et non une fin. À cet égard, son activité n'a pas besoin d'être rectifiée, si ce n'est que nous n'avons sans doute pas à nous rencontrer chaque semaine pour écouter nos déclarations respectives sur les idées qui nous passent par la tête. Ce qui doit être rectifié, c'est la politique menée dans certaines capitales.

Mais il arrive parfois que les moyens fassent perdre de vue les objectifs. Permettez-moi de vous donner un exemple: on a déclaré maintes et maintes fois entre ces murs que les conditions étaient réunies pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Je n'en suis pas convaincu. Mais le problème est que tant que la question est étudiée par la Conférence, nous ne pouvons pas savoir si la situation est devenue favorable, car, dans cette salle, toutes les questions sont «otages» les unes des autres. Il est en quelque sorte interdit d'aborder une question sans que toutes les autres ne soient traitées en même temps.

Si la situation se prête maintenant à la négociation d'un traité sur les matières fissiles, je propose que les États dotés de l'arme nucléaire et les plus gros consommateurs de matières fissiles à des fins pacifiques se rencontrent – loin de la Conférence – pour envisager des négociations. Seulement alors nous verrons si les conditions nécessaires sont réunies.

Pour conclure, la Conférence a été mise en place dans un contexte politique totalement différent de celui qui existait en 2006 en matière de sécurité internationale. Il me semble que nous ne tenons pas toujours compte de ce fait dans nos discussions, qui laissent parfois penser que la guerre froide n'est pas encore terminée et que les événements du 11 septembre n'ont jamais eu lieu. Nul doute que le monde à l'extérieur de ces murs ne soit surpris et dérouté lorsque filtrent des rapports sur nos activités.

(M. Paulsen, Norvège)

Gardons la Conférence telle qu'elle est concrètement: une salle de réunion, des micros, des interprètes disponibles, un secrétariat disponible, et des représentants disponibles, prêts à négocier des instruments de limitation des armements dès que la situation commence à s'y prêter. Pas de suspension, mais l'accent porté plus sur la disponibilité que sur des manœuvres de procédure artificielles qui font perdre du temps.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège, M. Paulsen. Je prends acte de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Valery Loshchinin.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, Je voudrais m'associer aux condoléances qui ont déjà été exprimées après le tragique accident survenu à Katowice. Nous prenons d'autant plus à cœur tout ce qui s'est passé à Katowice que Moscou a connu une tragédie similaire il y a quelques années. J'aimerais que vous transmettiez au Gouvernement polonais et aux familles et amis des disparus notre profonde sympathie et nos sincères condoléances.

Nous partageons globalement les constats qui ont été dressés à l'occasion de cette 1000^e séance officielle de la Conférence du désarmement. Nous partageons en particulier l'analyse concernant ses activités, que vous avez exposée dans votre déclaration. Nous partageons également votre optimisme. Quel que soit le jugement que nous portons sur les activités de la Conférence à l'heure actuelle, il est indéniable qu'elle a, depuis sa création, apporté une contribution notable à la cause de la paix, de la sécurité et du désarmement dans le monde. Aujourd'hui encore, elle reste une instance internationale exceptionnelle et qui fait autorité, et la communauté internationale place en elle ses espoirs d'arriver à un monde plus sûr et à un ordre mondial juste.

Nous n'avons pas pris un mauvais départ. La Conférence a adopté rapidement son ordre du jour; les projets des six Présidents de 2006 ont été accueillis de façon positive. De nombreuses propositions et réflexions intéressantes ont déjà été exprimées ici; certaines idées concrètes émises, par exemple par l'Ambassadeur de l'Italie, présentent un intérêt. En effet, des initiatives, des idées et des pas concrets, mêmes modestes, nous font avancer vers notre objectif principal qui est d'aboutir à un compromis sur le programme de travail de la Conférence. Nous espérons qu'un tel compromis sera trouvé.

Je voudrais aujourd'hui appeler l'attention de la Conférence sur l'importante initiative présentée par le Président Poutine le 25 janvier dernier, qui concerne directement les questions de non-prolifération nucléaire, de désarmement nucléaire et d'énergie nucléaire. Elle a aussi un rapport direct avec les questions complexes liées au renforcement du régime établi par le TNP et à certains points de l'ordre du jour. Il s'agit de l'initiative concernant le développement de la coopération en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le contexte des efforts entrepris pour assurer la sécurité énergétique de la planète.

Cette initiative vise à créer un prototype d'infrastructure mondiale qui garantisse à tous les États intéressés un accès égal aux avantages que l'on peut tirer des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le strict respect de toutes les règles de non-prolifération nucléaire. L'élément clef d'une telle infrastructure doit être la création de centres internationaux de

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

fourniture de services liés au cycle du combustible nucléaire, y compris l'enrichissement de l'uranium et le retraitement du combustible nucléaire irradié. Ces centres fonctionneraient sans discrimination et sous le contrôle de l'AIEA.

L'un des points cruciaux est la question des technologies d'enrichissement de l'uranium et du retraitement chimique du combustible nucléaire. On sait que ces technologies peuvent aussi être utilisées pour produire des matières servant à la fabrication d'armes nucléaires. Les limitations existantes en matière de transfert de ces technologies ne résolvent pas tous les problèmes. Il est visiblement nécessaire d'introduire des incitations économiques qui amèneraient les pays qui ont opté pour l'énergie nucléaire à conclure qu'il n'est pas intéressant pour eux d'installer sur leur territoire des infrastructures liées à ces technologies. C'est pourquoi nous avons proposé, dans l'initiative présentée par le Président russe, de créer des mécanismes multilatéraux de fourniture de services dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium et du traitement du combustible nucléaire irradié.

Les centres internationaux que nous proposons devront, à des conditions commerciales claires et raisonnables, produire et retraiter du combustible nucléaire pour les pays qui renoncent à développer chez eux ces technologies sensibles et ne souhaitent pas investir dans des industries coûteuses qui exigent la mise en place de mesures de sécurité renforcées.

Je dois dire que cette initiative, qui a suscité un grand intérêt, soulève bien sûr un grand nombre de questions: comment peut-elle être réalisée? De quelle manière la communauté internationale pourrait-elle s'engager dans cette entreprise? Ce sont des questions auxquelles nous devons tous réfléchir sérieusement. La Russie invite toutes les parties à soutenir cette démarche, à exprimer leurs vues; nous sommes prêts à les prendre en considération et à nous engager dans un travail commun au sein des différents organes et avant tout dans le cadre de l'AIEA. C'est une question importante.

Pour ce qui est de nos réflexions concernant le programme de travail, nous envisageons de les exposer très bientôt, lors d'une prochaine séance plénière de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Loshchinin, pour son intervention et je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, M. Sha Zukang.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, après le drame survenu dans votre pays samedi dernier, la délégation chinoise vous présente ses condoléances, et souhaite sincèrement un prompt rétablissement aux nombreux blessés.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'assister, une fois encore, à la Conférence du désarmement car, en regardant mes collègues dans la salle, je remarque que je suis l'un des rares anciens du désarmement à être encore présents. Je suis prêt à échanger avec tout collègue des vues sur les questions relatives à la sécurité et la limitation des armements qui concernent la paix et la stabilité internationales. Je tiens à vous féliciter encore, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous venons tout juste de célébrer le nouvel an chinois et je voudrais présenter à tous mes meilleurs vœux. Cette année est en Chine celle

(M. Sha, Chine)

du chien, ce qui est de bon augure. Nous espérons qu'elle sera fructueuse pour la Conférence du désarmement.

La séance d'aujourd'hui a une signification particulière car elle est la 1000^e séance plénière de la Conférence. La Conférence a parcouru un long chemin: elle a évolué, elle a été le témoin des profonds changements survenus dans la situation internationale et elle a apporté une contribution notable à la paix et à la sécurité dans le monde.

Quel que soit le regard que l'on porte sur la Conférence, on ne peut remettre en question son importance. En termes d'autorité, elle est actuellement la seule instance internationale de négociation en matière de désarmement multilatéral, et elle joue un rôle essentiel dans les régimes multilatéraux de désarmement. En termes de mandat, elle est chargée des questions de sécurité et de limitation des armements qui influent sur la paix et la stabilité internationales. C'est une lourde responsabilité. En termes de représentativité, elle compte parmi ses membres toutes les grandes puissances politiques et militaires actuelles.

Au fil des ans, mus par la volonté de la communauté internationale, la Conférence et ses prédécesseurs ont négocié de nombreux et importants traités de limitation des armements dans des contextes en évolution. Dans les années 60 et 70, la Conférence a négocié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur le fond des mers et la Convention sur les armes biologiques. Après la fin de la guerre froide, elle a élaboré la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui ont tous deux une portée historique majeure. Le TNP, la Convention sur les armes chimiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et d'autres instruments de ce type constituent aujourd'hui l'essence du système international de traités relatifs à la limitation des armements. Ils ont apporté des contributions considérables et durables à la réalisation de l'aspiration de l'humanité à un désarmement général et complet et à la paix et à la stabilité dans le monde.

Le glorieux passé de la Conférence ne peut pas masquer ses difficultés actuelles. La Conférence n'a pas réussi à effectuer un travail de fond depuis de nombreuses années. Certains imputent cette situation à ses méthodes de travail «démodées» et pensent qu'elle est incapable de s'adapter au nouveau contexte. D'autres incriminent le manque de volonté politique de certains États membres de sortir de l'impasse, et se demandent si la Conférence a un avenir. Il est vrai que les méthodes de travail de la Conférence ont été mises au point il y a fort longtemps. Pendant la guerre froide, lorsque les relations internationales étaient tendues, nous avons réussi à obtenir une série de bons résultats avec le même système. La cause profonde de l'impasse réside dans les divergences de vues sur la situation actuelle en matière de sécurité, la notion de maintien de la sécurité et le classement par ordre de priorité des intérêts relatifs à la sécurité, ce qui entraîne des divergences de vues sur le programme de travail.

Un vieux proverbe chinois dit: «Une feuille devant les yeux nous cache le Mont Taï», ce qui veut dire que des choses insignifiantes nous masquent ce qui est essentiel.

La Conférence n'agit pas dans le vide. Dans notre recherche du meilleur moyen de sortir de l'impasse, nous avons besoin d'élargir notre champ de vision en réévaluant le monde dans lequel nous vivons, notre conception fondamentale de la sécurité et les liens essentiels entre

(M. Sha, Chine)

sécurité et limitation des armements, désarmement et non-prolifération. La mondialisation suit un rythme rapide; les menaces à la sécurité prennent de multiples formes et la démarcation entre sécurité conventionnelle et non conventionnelle devient floue. Des pays se rapprochent les uns des autres pour des raisons de sécurité, et les intérêts communs se multiplient. Aucun État, quelles que soient la puissance ou la sophistication de son arsenal militaire, ne peut assurer seul sa sécurité.

La sécurité est toujours relative, jamais absolue. Ce n'est que lorsque la sécurité collective de tous les pays sera assurée que la sécurité de chaque pays pourra être garantie. La limitation des armements, le désarmement et la non-prolifération au niveau multilatéral sont des moyens et non une fin en soi. Le but ultime est d'améliorer la sécurité de tous les pays. L'histoire a montré qu'un accroissement effréné des armements était préjudiciable à une paix durable et à la sécurité collective dans le monde. Dans les circonstances présentes, seuls le respect mutuel par les États de leur souveraineté et de leur droit au développement et le renforcement du dialogue et de la coopération entre les pays dans un esprit d'égalité, d'ouverture et de solidarité nous permettront de construire un monde où règneront durablement paix, sécurité, stabilité, harmonie et prospérité.

La Chine est pour le développement d'une nouvelle conception de la sécurité dont les valeurs fondamentales seraient la confiance mutuelle, les avantages mutuels, l'égalité et la coopération. La Chine se prononce fermement en faveur du multilatéralisme et de relations internationales plus démocratiques. Dans le processus de désarmement multilatéral, elle prône une sécurité passant par la coopération.

En ce qui concerne les travaux à venir de la Conférence, nous souhaiterions formuler les propositions suivantes. En premier lieu, dans l'accomplissement de ses tâches, la Conférence doit respecter et prendre pleinement en considération les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, mécanisme multilatéral le plus représentatif. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale reflètent les aspirations collectives de la communauté internationale et nous guident beaucoup dans nos travaux. Sans ce respect, notre travail serait vain. Ensuite, la Conférence doit continuer à encourager le multilatéralisme; elle doit adopter une méthode de travail qui soit compatible avec les vues divergentes, et rester fidèle au principe du consensus. Les préoccupations de toutes les parties concernant des sujets particuliers doivent être prises pleinement en considération et des solutions doivent être trouvées par le biais de négociations. Les tentatives visant à faire passer des propositions en force au mépris total des intérêts des autres parties, ou d'imposer un vote en ne tenant pas compte des risques de divisions au sein de la Conférence sont inacceptables.

Comme je l'ai dit précédemment, la limitation des armements et la non-prolifération favorisent la sécurité et la paix pour tous les pays, les grandes puissances comme les pays petits ou faibles. À la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il avait été précisé que le processus de désarmement devait être conforme au principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Pour permettre à tous les États de participer aux négociations de manière constructive et en toute sérénité, la Conférence a décidé de travailler selon la méthode du consensus.

(M. Sha, Chine)

Si une décision adoptée par une majorité n'est pas l'idéal pour la Conférence, une décision prise par une minorité est beaucoup plus désastreuse. Des méthodes de travail, fondées sur des principes tels que «ce qui est à moi m'appartient, mais ce qui est à vous est négociable» ou «faites ce que je vous dis de faire» ne sont ni acceptables, ni productives. Elles sont antidémocratiques et sont bien représentatives d'une volonté de faire valoir ses propres intérêts en matière de sécurité sans tenir compte de la sécurité des autres.

Troisièmement, nous devrions être profondément attachés au mécanisme de la Conférence. Nous avons un dicton chinois que l'on peut traduire à peu près de la façon suivante: «Lorsque nous sommes unis, aucune difficulté n'est insurmontable.». Plus les difficultés sont nombreuses, plus nous devons resserrer les rangs. Les perpétuelles menaces de renonciation à la Conférence et de nouveau départ sur d'autres bases sapent gravement l'autorité de cette instance. De telles menaces sont inacceptables. En réalité, ce qui ne peut être réalisé dans le cadre de la Conférence sera tout aussi difficile à obtenir dans d'autres organes ou d'autres futurs cadres de négociation.

La partie chinoise a toujours soutenu le travail de la Conférence et son souhait est que la Conférence puisse sortir rapidement de l'impasse et que des travaux de fond puissent rapidement être entrepris d'une façon globale et équilibrée. Comme elle l'a toujours fait, la Chine soutiendra toutes les initiatives intéressantes, y participera de manière constructive et s'associera à toutes les parties pour favoriser les avancées de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Chine, M. Sha, pour sa déclaration, et je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Johannes Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je tiens également à exprimer mes sincères condoléances pour le tragique accident survenu samedi et, en tant que représentant d'un pays qui a compté des victimes, je voudrais vous faire part de l'immense admiration et des louanges qui ont été formulées dans la presse et les médias néerlandais quant à l'efficacité et la rapidité avec lesquelles les autorités polonaises ont réagi, fait qui mérite d'être mentionné car les choses, souvent, ne se passent pas de cette façon.

Permettez-moi, à l'occasion de la 1000^e séance plénière de la Conférence du désarmement, de revenir en arrière pour réfléchir, en adoptant le point de vue d'un nouvel arrivant, sur certains points caractéristiques de notre travail. Je terminerai par quelques mots plus en prise avec l'actualité concernant le fonctionnement de la Conférence.

Un nouveau participant à la Conférence remarque trois choses: le rôle particulier que jouent les groupes régionaux, l'absence de la société civile et, sans doute, un certain manque d'imagination.

Tout d'abord, les groupes régionaux: une grande partie de ma vie professionnelle a été consacrée à la diplomatie multilatérale. Souvent, une coordination régionale ou sous-régionale a favorisé une répartition équilibrée des postes importants. Parfois, des travaux sur le fond ont pu aussi être effectivement réalisés. Mais il m'est aussi clairement apparu qu'une préparation, au niveau régional, des travaux sur le fond ne s'est pas toujours révélée efficace, bien au contraire,

(M. Landman, Pays-Bas)

comme on l'a vu dans le contexte de la guerre froide et des affrontements entre le bloc du Pacte de Varsovie et celui de l'OTAN.

Au sein de la Conférence, le fonctionnement des groupes régionaux – sur lequel le règlement intérieur garde le silence – me frappe par son caractère particulièrement infructueux. L'accent mis sur le positionnement régional est d'autant plus surprenant que, sur les questions de désarmement et de non-prolifération, les États qui constituent les groupes régionaux quels qu'ils soient ont des vues plutôt divergentes. Par exemple, il n'existe pas de caractéristique régionale en matière de répartition entre ceux qui sont dotés de l'arme nucléaire et ceux qui ne le sont pas. Une étude de l'UNIDIR, parue dans une publication récente intitulée *Alternative Approaches in Multilateral Decision Making*, confirme que la présence de groupes régionaux peut jouer un rôle négatif dans les négociations relatives à la limitation des armements, en réduisant la transparence, en empêchant toute souplesse et en durcissant inutilement les positions, comme cela s'est passé notamment lors des négociations consacrées à la Convention sur les armes biologiques et au sein de la Conférence. En fait, le rôle central des groupes régionaux me semble être plus un obstacle qu'un atout pour le fonctionnement de la Conférence.

Deuxièmement, le rôle de la société civile: quelle expérience que de voir la mondialisation et les interconnexions devenir des éléments intégrants de tous les aspects du travail diplomatique, puis, en 2005, de venir participer aux travaux d'une instance qui reste si profondément déconnectée du monde extérieur. Les ONG ne sont autorisées à communiquer avec cet organe que par écrit, ainsi que par le biais d'une déclaration commune annuelle dont le Secrétaire général donne lecture. On pourrait en rire si ce n'était pas aussi regrettable.

Il ne s'agit pas seulement de veiller à ce que la diplomatie reste en contact avec la réalité. Il s'agit surtout de profiter de compétences spécialisées dont nous avons grand besoin, et la société civile recèle nombre de professionnels qui sont en mesure de nous apporter leur contribution. Dans le monde hautement technique du désarmement et de la non-prolifération, les connaissances techniques, la compréhension des précédents et la capacité d'établir des liens avec des domaines connexes tels les droits de l'homme, la santé et le développement, sont autant d'éléments qui justifient de façon naturelle et convaincante la nécessité de faire participer les ONG expérimentées aux travaux de la Conférence.

Le fait que, pour on ne sait quelle raison, cette salle soit presque en permanence dans l'obscurité, privée de la lumière du jour, ce qui la fait ressembler à la tombe d'un pharaon, et que ses dorures ont, de surcroît, perdu depuis longtemps leur éclat est, à mes yeux, très significatif. La Conférence en est maintenant à sa 1000^e séance et il est grand temps pour elle d'ouvrir les rideaux, au propre comme au figuré. Comme l'a dit Goethe sur son lit de mort, «Mehr Licht!». Il nous faut plus de lumière.

Troisièmement, permettez-moi de revenir brièvement sur la notion d'imagination. Elle est importante car elle concerne autant les capitales que nous, ici, à Genève, puisque l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence n'est pas un problème proprement genevois, mais un problème dans lequel les capitales jouent, bien sûr, un rôle central. Lorsque je parle à des collègues de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence, un certain nombre d'entre eux admettent avec réticence que seule peut-être une énorme catastrophe qui surviendrait dans un avenir proche pourrait redonner un caractère d'urgence à la conclusion d'un accord sur un

(M. Landman, Pays-Bas)

programme de travail et à la reprise de nos travaux. Bien sûr, personne ne souhaite qu'une telle catastrophe se produise.

La seule chose que je veux dire est la suivante: Nous ne devrions jamais nous trouver dans une situation où l'on pourrait affirmer que seule une catastrophe aurait pu être le catalyseur de la «volonté politique» nécessaire à la reprise des travaux. C'est pourquoi nous avons le devoir d'envisager comme il se doit toutes les possibilités; nous avons pour mission de proposer des analyses sur la sécurité aussi largement partagées que possible, et notre lot commun est de faire des compromis pour pouvoir contribuer efficacement à éviter une telle catastrophe. Comme un ancien Président des États-Unis d'Amérique, John F. Kennedy, l'a déclaré un jour, «Nous ne pouvons pas négocier avec ceux qui disent “ce qui est à moi m'appartient, ce qui est à vous est négociable”.».

Monsieur le Président, quelques remarques finales. Permettez-moi de revenir à la réalité actuelle de la Conférence.

La semaine dernière, à notre séance d'ouverture, les Pays-Bas ont prié instamment les six Présidents de faire distribuer sans plus attendre un calendrier des activités qui planifie les débats de la Conférence pour le reste de l'année. J'ai accueilli avec une vive satisfaction votre promesse de faire distribuer ce calendrier, au nom des six Présidents, au plus tard le 9 février.

À notre avis, un calendrier doit être conçu pour permettre à la Conférence de se lancer dans des discussions ciblées sur les quatre (plus une) questions que j'ai mentionnées la semaine dernière comme les thèmes qui doivent manifestement être examinés. Chacune d'entre elles devrait être débattue distinctement. L'on devrait consacrer à chaque thème au moins quelques jours successifs pour que chacun puisse être traité en profondeur, de manière formelle et sur un pied d'égalité. Les collaborateurs de la présidence, qui secondent les Présidents, pourraient aider à organiser ou à animer des discussions informelles complémentaires et à assurer une continuité si nécessaire.

Les raisons de cette approche semblent aller de soi. Les États membres peuvent s'organiser et se préparer, envoyer des experts qualifiés pour participer aux discussions et donner des informations et des directives appropriées. En effet, une souplesse intégrée devrait permettre d'assurer le suivi sur n'importe quel sujet, par exemple en tenant des séances informelles, en poursuivant, au besoin, le débat sur un thème particulier et en organisant des manifestations parallèles.

Nos attentes sont grandes, mais les enjeux le sont aussi. L'enjeu est l'existence même de cette institution en tant que cadre viable et crédible pour mener des négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Landman pour sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadrice de la Colombie, M^{me} Clemencia Forero Ucrós.

M^{me} FORERO UCRÓS (Colombie) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, en votre qualité d'Ambassadeur de la Pologne, les condoléances de mon gouvernement et de vous faire part du sentiment de solidarité du peuple colombien avec les victimes de la tragédie qui a frappé votre pays.

Je souhaite commencer en exprimant la satisfaction de ma délégation de vous voir diriger nos travaux. Nous sommes certains que, sous votre conduite et avec l'engagement dont vous avez fait preuve, nous pourrions prendre des mesures efficaces pour permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond. Vous pouvez, à cet effet, compter pleinement sur le soutien de ma délégation.

L'année 2005 s'est terminée sur des résultats médiocres dans le domaine du désarmement, notamment ceux obtenus à la Conférence d'examen du TNP. L'année 2006 a débuté en donnant peu de motifs d'optimisme. Alors que des informations font état de positions qui sont source de nouvelles inquiétudes dans le domaine du désarmement, nous sommes heureux de commencer cette année en prenant connaissance des initiatives encourageantes que vous avez présentées à la Conférence, à savoir une action coordonnée et continue des six Présidents pour la session de 2006, la mise en place d'un groupe de collaborateurs de la présidence, et l'élaboration d'un calendrier pour la tenue des débats thématiques. Ma délégation trouve ces propositions très constructives, et espère qu'elles susciteront un renforcement de la volonté politique nécessaire et pourront ainsi contribuer à mettre un terme à l'inquiétante paralysie qui mine la Conférence depuis trop longtemps. Cette volonté politique dépend, bien entendu, de nos capitales, mais en tant qu'artisans du désarmement, nous avons l'obligation de l'encourager.

Dans notre esprit, cette première étape vise à repérer les positions communes concernant les points de l'ordre du jour pris individuellement, ainsi que d'éventuelles questions supplémentaires qui préoccupent particulièrement les membres de la Conférence et qui pourraient élargir le champ de l'ordre du jour, de manière à parvenir à un consensus sur tous ces points ou sur certains d'entre eux pris séparément. Je ne tenterai pas de reprendre les analyses poussées qui ont déjà été présentées dans cette enceinte sur la question de savoir si chacune des questions a été suffisamment mûrie pour que l'on passe à l'action. Je ne tenterai pas non plus de réfléchir aux raisons pour lesquelles un groupe de membres dit qu'il ne sera prêt à négocier sur des questions liées aux intérêts de ses interlocuteurs que si un accord se dégage pour négocier sur certaines questions. Cependant, je dois souligner que des éléments comme la possibilité qu'un État non doté de l'arme nucléaire puisse être victime d'une agression ou d'une menace d'agression de la part d'un État doté de ce type d'arme de destruction massive ravivent les préoccupations, font ressortir combien il est important de bénéficier de garanties négatives de sécurité, et montrent une fois de plus le fait que l'équilibre est un aspect délicat qui ne doit être omis dans aucun programme de travail potentiel de la Conférence du désarmement.

Mon gouvernement ne préjuge de l'issue d'aucune négociation, comme nous l'avons dit à maintes reprises, et nos positions ne sont pas non plus figées. C'est pourquoi nous serions très désireux que quelques questions supplémentaires, dont il a été fait mention au Siège, soient abordées dans cette salle, car elles ont pour la société colombienne une importance et des incidences particulières. À titre d'exemple, je me permettrai d'en signaler deux: celle des armes légères, qui sont dans mon pays de véritables armes de destruction, et celle des mines antipersonnel, qui sont dispersées dans nos campagnes par des groupes illégaux; ainsi que l'éventualité d'attaques terroristes visant des infrastructures civiles. Toutefois, cette perspective

(M^{me} Forero Ucrós, Colombie)

suscite de nouvelles préoccupations. D'une part, il existe ou il pourrait exister des instances spéciales pour traiter ces questions et adopter des instruments plus souples et plus efficaces pour les résoudre; d'autre part, dans la situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence, l'ajout de questions aussi graves pourrait contribuer à disperser nos efforts et nos intérêts plus qu'à favoriser une convergence des volontés et des consensus. En revanche, je pense que nous pourrions avoir des contributions et des échanges de vues et de données d'expérience utiles à ce sujet au titre de l'un ou l'autre des points ou sous-points déjà inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

Permettez-moi de résumer la position de mon pays devant la Conférence. Si tous les membres de la Conférence considèrent que le fait d'examiner des questions supplémentaires et de traiter séparément chacun des points de notre ordre du jour sans établir de liens entre eux, ou d'attendre de nouvelles propositions sur un programme de travail fondé uniquement sur les questions arrivées à maturité est le moyen le plus efficace de sortir de l'impasse, la Colombie sera la première à encourager les négociations. En revanche, si les membres de la Conférence considèrent que nous devons travailler sans préjuger des résultats qui seront obtenus sur les questions inscrites à l'ordre du jour que nous avons à nouveau approuvé, et qu'il est indispensable de surmonter la méfiance mutuelle et le manque de volonté politique, permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler ce que nous avons dit l'année dernière et de vous inviter à relire la proposition des cinq Ambassadeurs, en la complétant lorsque vous jugerez nécessaire et approprié de le faire, et en faisant part officiellement et explicitement de vos désaccords et de vos craintes. Cela fait, peut-être pourrions-nous alors aboutir à un accord politique de haut niveau qui nous permettrait, en prenant en considération les limites physiques auxquelles se heurteraient les délégations des États membres si toutes les questions fondamentales étaient négociées en même temps, d'établir un ordre de succession des questions et un mécanisme applicable à un cycle de négociations afin d'aborder ces points en parallèle.

Nous pensons en outre, comme cela a été dit ici aujourd'hui, que la participation de la société civile doit être encouragée de façon responsable et avec toute la maturité nécessaire. Bien entendu, nous devrions alors trouver les moyens de rendre possible une telle participation, comme l'a proposé le Gouvernement irlandais lorsque l'Irlande présidait la Conférence en 2004. Peut-être la contribution de la société civile pourrait-elle pousser les gouvernements et les principaux responsables mondiaux à inclure dans leur programme un engagement effectif d'éviter une catastrophe nucléaire par le biais de la négociation progressive des instruments susceptibles de nous mener à notre objectif: la fin de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice de la Colombie, M^{me} Forero Ucrós pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de la Suède, M^{me} Elisabet Borsiin Bonnier.

M^{me} BORSIIN BONNIER (Suède) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de cette instance qui est – qui reste – vénérable. Ma délégation fera de son mieux pour vous soutenir dans l'accomplissement de votre mission. Malheureusement, aujourd'hui est aussi un jour de deuil national dans votre pays et, au nom de la Suède, je vous prie de faire part

(M^{me} Borsiin Bonnier, Suède)

de notre respect et de nos plus sincères condoléances aux familles et amis de tous ceux qui ont perdu la vie dans ce tragique accident.

Monsieur le Président, vous présidez aujourd'hui la 1000^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Au cours de centaines et de centaines de séances, les membres de la Conférence ont cherché ensemble, de bonne foi, des solutions aux problèmes communs. Des approches nouvelles et créatives ont été expérimentées. D'importants instruments du droit international ont été négociés ainsi que les mécanismes essentiels permettant de vérifier l'application des règles, traités et normes. Nous savons de quoi a été capable la Conférence. Personnellement, je me souviens des séances plénières du passé comme de moments passionnants à ne pas manquer, où les nations rivalisaient d'idées diverses sur la manière de faire progresser les travaux de fond.

Le respect du droit reste un principe fondamental, non seulement dans les affaires intérieures, mais aussi dans les affaires internationales. Le fait que certains enfreignent le droit ne diminue pas l'importance des règles. Il existe des lacunes, tant sur le plan juridique que sur le plan de l'application des règles. La Conférence devrait se mobiliser pour combler ces lacunes. En refusant d'utiliser la Conférence pour élaborer des règles et normes et renforcer la vérification et le respect du droit, on prend le risque d'un glissement vers l'anarchie et le recours à la force dans les relations internationales. Cela est particulièrement inquiétant à une époque où la mondialisation contribue à rendre les armes et les technologies des armements largement accessibles, et les problèmes de sécurité de plus en plus interdépendants.

Les approches, les menaces et les défis évoluent à l'évidence avec le temps et cette évolution se poursuivra. Mais l'apparition de nouveaux dangers ne nous décharge pas de la mission consistant à faire face aux dangers anciens, et affronter les dangers anciens n'est pas une raison pour ne pas s'attaquer aux nouveaux. Le débat actuel sur les menaces anciennes par opposition aux nouvelles est un faux débat, et a conduit dans une large mesure à ne faire face ni aux unes ni aux autres. Cela fait maintenant trop longtemps que la Conférence est véritablement enlisée dans des débats stériles où certaines priorités de l'ordre du jour sont mises en concurrence. Différents outils diplomatiques et procéduraux ont été essayés pour sortir de l'impasse. Le problème ne réside pas dans le mécanisme lui-même. L'échec est de nature politique.

Nous entrons maintenant dans une nouvelle année d'activité de la Conférence. Utilisons donc cette année pour nous remettre au travail. Prenons conscience du fait que la sécurité collective n'est pas un jeu à somme nulle et que les préoccupations légitimes en matière de sécurité de tous les États doivent être reconnues et prises en considération. Pour que le multilatéralisme soit efficace, il faut saisir les occasions quand elles se présentent, revoir les positions qui ne mènent nulle part, et être prêt à faire des concessions mutuelles. Il faut faire comprendre à ceux qui font obstacle au progrès que l'inertie au sein de la Conférence est préjudiciable non seulement à notre sécurité collective, mais aussi à leur propre sécurité.

Nous attendons maintenant de vous et des présidents qui vous succéderont pendant cette année que vous usiez de vos prérogatives et nous guidiez d'une main ferme vers la reprise de nos travaux de fond. Nous avons adopté un ordre du jour. Nous avons appuyé des propositions dans leurs grandes lignes, officiellement et de façon informelle, concernant les thèmes sur lesquels

(M^{me} Borsiin Bonnier, Suède)

nous pourrions axer nos travaux. Nous avons discuté de ces points en séances plénières officielles et informelles. Vous et vos prédécesseurs avez consacré des semaines entières à tenir des consultations sur les points à traiter. Nous savons tous quelles sont les questions proposées pour examen.

Il s'agit notamment du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La Conférence devrait sans tarder entamer les négociations sur ce traité, qui constituerait un pas important et irréversible vers un désarmement nucléaire à long terme. De plus, il réduirait sensiblement le risque de prolifération nucléaire. Il faciliterait aussi les débats dans les différentes instances concernées sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire. Je remercie, à ce sujet, mon homologue russe pour la contribution très importante et intéressante qu'il a apportée aujourd'hui.

Nous savons aussi que les questions du désarmement nucléaire et des garanties de sécurité négatives ont été proposées pour examen. Les pays parties au TNP sont convenus par consensus que la Conférence devrait créer un organe subsidiaire chargé d'étudier les mesures de désarmement nucléaire. Les débats sur ces questions et sur celles des garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes restent des priorités à une époque où de nombreux acteurs s'inquiètent d'indices qui laissent penser que certains États dotés de l'arme nucléaire pourraient envisager d'élaborer de nouveaux types d'armes nucléaires et de nouvelles doctrines concernant leur utilisation.

Nous savons qu'il est vital d'écarter le risque d'une course aux armements dans l'espace. La militarisation de cette dernière frontière n'aurait pas pour seul effet de mettre notre sécurité en péril et d'entraîner un risque de déclenchement de contre-mesures, dans l'espace comme au sol. Elle compromettrait aussi les chances pour les générations à venir de récolter les fruits de l'énorme potentiel scientifique et économique que représente l'utilisation pacifique de l'espace.

Il est également clair que l'ordre du jour adopté par la Conférence est ouvert et qu'il ne restreint pas nos travaux à ces domaines prioritaires. Ma délégation étudiera sérieusement toute autre proposition concrète visant à lancer des négociations sur des accords ou des instruments dans le domaine de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale. Personne ne s'attend à ce que notre tâche soit facile. Mais nous devons oser affronter les difficultés et on ne nous pardonnerait pas de ne pas tenter de le faire. Le temps est venu et nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour organiser nos séances de façon à ce que nous puissions planifier et orienter nos travaux de manière constructive et prévisible.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de la Suède, l'Ambassadrice Elisabet Borsiin Bonnier, pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je voudrais, en outre, la remercier, ainsi que les précédents orateurs, pour les condoléances qu'ils ont exprimées après l'accident qui a frappé la Pologne samedi dernier.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies, M. Sergueï Ordzhonikidze.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies) (traduit de l'anglais):
Puisque je vous représente tous, je voudrais me joindre à vous pour exprimer mes condoléances au Gouvernement et au peuple polonais après l'accident qui est survenu à Katowice.

La 1000^e séance plénière de la Conférence du désarmement est une bonne occasion d'évaluer les résultats obtenus, de réfléchir aux causes de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis environ 1999, et de penser aux moyens de restaurer le rôle de premier plan de la Conférence dans les négociations multilatérale sur la limitation des armements et le désarmement.

Pendant les 10 premières années de son existence, la Conférence a défini ses priorités, énoncées dans ce que l'on appelle le «Décatalogue», à partir duquel l'ordre du jour annuel devait être établi, et a précisé ses méthodes de travail, qui ont été périodiquement réexaminées et modifiées. Vers la fin de cette période, les activités préparatoires ont commencé à porter leurs fruits et la Conférence est entrée dans la phase de négociation de traités.

Après l'aboutissement des négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques en 1992, et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, ces points ont été supprimés de l'ordre du jour. Après l'adoption des traités, la Conférence est entrée dans une période de ralentissement de ses activités, qui, au fil des ans, l'a conduite dans l'impasse. Paradoxalement, cette impasse pourrait avoir son origine dans la fin de la guerre froide, qui a notablement modifié l'équilibre de la sécurité internationale et a entraîné une réévaluation par les États des priorités en matière de désarmement. Ces priorités – jusqu'alors plutôt constantes – ont commencé à évoluer parallèlement aux changements intervenant dans la conception de la sécurité parmi les États membres.

De nouveaux acteurs sont apparus sur la scène internationale et, avec la possibilité d'acquisition d'armes de destruction massive par des terroristes, les relations internationales sont, paradoxalement, devenues encore plus compliquées, plus dangereuses et moins prévisibles. Les notions de stabilité stratégique, les moyens d'éviter les guerres et la dissuasion nucléaire ont été redéfinis et le multilatéralisme a cédé la place à la prédominance des intérêts nationaux particuliers.

Exception faite de la courte période, en 1998, où deux comités spéciaux ont été créés, l'un sur les garanties négatives de sécurité, l'autre sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, la Conférence a été incapable de commencer des négociations ou des débats structurés sur l'un quelconque des points de son ordre du jour. Les efforts énergiques faits pour sortir de l'impasse n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Peu à peu, les divergences de vues sur les priorités en matière de désarmement ont conduit à définir un ensemble de questions qui reflétait les priorités de différents groupes d'États, mais qui n'était pas accepté comme un tout par un certain nombre d'États – ce que l'on a appelé «le programme de travail». Les modifications ultérieures de ce programme de travail, bien qu'appuyées parfois par un nombre considérable d'États, n'ont jamais bénéficié du consensus. Des années durant, la Conférence n'a pas réussi à établir un équilibre entre ces priorités. Ainsi, au lieu de négocier des accords de désarmement multilatéraux, la Conférence a cherché à forger un consensus sur les priorités actuelles en matière de désarmement.

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies)

Au fil des ans, le marasme a été attribué à un certain nombre de causes, dont des divergences de vues concernant l'ordre du jour, le règlement intérieur, le processus de prise de décisions, le système informel des groupes politiques, la composition de la Conférence et le manque de participation de la société civile, etc. Les mesures prises pour tenter de remédier à la situation n'ont pas eu l'effet désiré. L'élargissement de la Conférence à 23 nouveaux membres en 1996, puis à 5 autres en 1999 n'a pas aidé notre instance à surmonter ses problèmes. Les États membres ont continué à ne pas s'entendre sur la modification de l'ordre du jour élaboré au cours des premières années d'existence de la Conférence, ni sur le changement de la composition des groupes politiques. De plus, la société civile n'utilise pas pleinement les mécanismes existants, y compris ceux adoptés par la Conférence en 2004, pour faire connaître ses points de vue et ses éléments d'information aux membres de la Conférence.

Ceci dit, nous ne devrions pas perdre de vue le fait que les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire sont également difficiles à réaliser dans d'autres enceintes. La plus grande déception du Sommet mondial de septembre 2005 a sans aucun doute été l'impossibilité d'arriver à un accord ne serait-ce que sur un seul paragraphe concernant la non-prolifération et le désarmement. Les armes de destruction massive représentent un grave danger pour nous tous, notamment parce qu'elles peuvent tomber entre les mains de terroristes. Des avancées en matière de désarmement et de non-prolifération sont cruciales pour notre sécurité collective, et des actions dans ce sens doivent rester une priorité.

Les chiffres publiés par l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI) montrent que pour la seule année 2004 le total des dépenses mondiales consacrées à l'armement a atteint 1 000 milliards de dollars des États-Unis pour la première fois depuis la période la plus noire de la guerre froide. Les dépenses consacrées à l'aide publique au développement, quant à elles, ont représenté 78,6 milliards de dollars pour la même période. On pourrait donc, grâce au désarmement – si nous nous mettons un jour au travail – dégager d'importantes ressources qui pourraient être réaffectées au développement, mais aussi établir une plus grande confiance entre les États et contribuer à plus de stabilité, ce qui, du même coup, serait favorable au programme d'action pour le développement et notamment à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire.

Après les revers essuyés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération l'année dernière, l'ensemble du mécanisme de désarmement doit être remanié. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence est d'origine politique – et je voudrais insister sur le mot «politique» – et n'est pas liée à la structure ou aux procédures de cette instance. Les débats visant à «remettre la Conférence au travail» qui se sont déroulés en 2004 et 2005 ont permis de constater que les positions politiques des États n'avaient pour la plupart pas changé. Dans ces conditions, il paraît difficile d'aboutir à un accord sur le programme de travail sans faire des efforts collectifs, fondés sur des approches nouvelles et créatives. En matière d'approches politiques, je voudrais vous inviter à faire appel à votre imagination pour étudier les questions de fond plutôt que les problèmes de procédure.

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant personnel
du Secrétaire général des Nations Unies)

Il pourrait être salutaire de faire naître plus d'intérêt pour la Conférence dans les capitales et d'y faire changer les états d'esprit à son égard. De même, il pourrait être crucial, pour revitaliser la Conférence, de dégager un nouveau consensus politique sur les priorités en matière de limitation des armements et de désarmement et de s'élever au-dessus d'intérêts nationaux de sécurité reflétant une étroitesse de vues. Sans décisions politiques prises aux plus hauts niveaux, même les efforts les plus énergiques de la part des instances multilatérales existantes de désarmement, y compris la Conférence du désarmement, n'aboutiront à rien. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU dans son message à la Conférence cette année: «Il est impossible de sortir de l'impasse par le biais de la procédure ou un simple ajustement des propositions existantes. Les capitales doivent revoir fondamentalement leur attitude à l'égard de la Conférence et élaborer un nouveau consensus politique sur les priorités en matière de limitation des armements et de désarmement.».

Les frustrations que génère cette impasse ont conduit certains à envisager la possibilité de suspendre les activités de la Conférence, voire de dissoudre cette instance si elle n'est pas en mesure «d'aboutir à des résultats dans un avenir proche», et de mettre sur pied un nouveau dispositif fondé, par exemple, sur le principe de l'identité des vues. Toutefois, d'autres pensent que le remplacement de la Conférence du désarmement par un autre mécanisme de négociation ne résoudrait pas forcément le problème auquel elle est confrontée aujourd'hui. Tout d'abord, les actuelles divergences de vues fondamentales sur les priorités concernant le programme de désarmement international et les problèmes de sécurité particuliers des États ne disparaîtraient pas avec la dissolution de la Conférence. Ensuite, la principale différence entre la Conférence du désarmement et toute instance de négociation fondée sur le principe de l'identité des vues est que cette dernière exclut, par définition, les États qui ne se considèrent pas comme «partageant les mêmes vues», mais dont la participation serait tout de même capitale pour que les négociations aboutissent à un résultat utile. Il va sans dire que certaines questions ne peuvent être résolues que par le biais de l'instance multilatérale de négociation sur le désarmement multilatéral, la Conférence du désarmement, en raison de ses ressources intellectuelles et politiques, de son expérience et des règles claires qui la régissent.

Nous ne devrions par ailleurs pas renoncer à utiliser les mécanismes existants et potentiels dont dispose aujourd'hui la Conférence, tels que les débats sur les questions figurant à l'ordre du jour, pour que les États membres puissent influencer mutuellement sur leurs politiques et sur leurs différentes conceptions de la sécurité, ainsi que pour poursuivre l'établissement d'un consensus. Parallèlement, la Conférence devrait revoir ses méthodes de travail et chercher de nouvelles approches qui lui permettraient d'être plus réactive face aux menaces et aux défis actuels à la sécurité. Les avancées seront peut-être modestes, mais la Conférence ne peut pas se permettre de rester inactive. Nous devons nous rappeler que l'établissement d'un consensus est un processus qui peut prendre du temps – mais pas autant qu'il n'en a fallu ici à la Conférence – particulièrement lorsque qu'il s'agit de questions d'importance stratégique. Je crois fermement que la volonté politique, la persévérance et la patience sont les vertus qui devraient guider notre action à l'avenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire général de la Conférence du désarmement pour son intervention. Je n'ai plus d'autres orateurs sur ma liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant? Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Ukraine.

M. BERSHEDA (Ukraine) (traduit de l'anglais): Je souhaite aussi adresser nos plus profondes condoléances au peuple polonais et aux familles de ceux qui sont morts dans le tragique accident de samedi dernier.

Puisque j'ai, pour la première fois, l'honneur de prendre la parole devant la Conférence du désarmement, je voudrais commencer par vous féliciter, Ambassadeur Rapacki, de votre accession à la présidence de la Conférence et vous souhaiter un plein succès dans votre mission.

L'année 2005 a été une nouvelle année de stagnation pour la Conférence, qui a été incapable de se lancer dans un travail efficace, en dépit des efforts nombreux et opiniâtres déployés par les Présidents de la Conférence l'année dernière.

La Conférence ne peut pas rester sourde aux attentes légitimes de la communauté internationale. Nous sommes bien obligés de prendre acte du fait que certaines questions figurant à l'ordre du jour de la Conférence ont été reprises dans d'autres instances. La communauté internationale a-t-elle toujours besoin de disposer d'une instance multilatérale inefficace pour négocier des accords de désarmement?

Nous devons tous plus que jamais réaffirmer notre attachement au multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, dans le but de conserver et de renforcer les normes universelles pertinentes, et d'en élargir la portée.

L'Ukraine a souvent répété que le TNP était la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le principal fondement de la poursuite du désarmement nucléaire au titre de l'article VI du Traité. Nous continuons à attacher une grande importance à l'universalisation du TNP et au respect universel de ce traité, ainsi qu'au plan d'action en 13 points. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sans tarder et sans conditions préalables. En attendant son entrée en vigueur, nous incitons instamment tous les États dotés d'une capacité nucléaire à respecter un moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales, et à s'abstenir de toute action contrevenant au Traité.

Je voudrais souligner que des progrès en matière de désarmement nucléaire sont plus que jamais essentiels pour gagner la lutte contre la prolifération. Il est impossible de réaliser des avancées dans le combat contre le fléau de la prolifération nucléaire sans prendre de mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire, et vice versa.

Dans le cadre de la Conférence, ceci concerne tout particulièrement deux mesures pratiques importantes acceptées par tous les États parties au TNP, à savoir la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et la création d'un organe subsidiaire approprié ayant pour mandat de traiter du désarmement nucléaire. Ces actions devraient ouvrir la voie à un accord sur le programme de travail de la Conférence.

(M. Bersheda, Ukraine)

L'Ukraine pense que des garanties de sécurité juridiquement contraignantes données par les États dotés de l'arme nucléaire aux États non dotés parties au TNP renforceront considérablement le régime de non-prolifération nucléaire en supprimant les raisons susceptibles d'être invoquées pour se doter d'une capacité nucléaire.

Nous encourageons fortement les États détenteurs de l'arme nucléaire à réaffirmer leurs engagements énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et dans les décisions prises par les Conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000. À cet égard, l'Ukraine appuie l'idée de la création de comités spéciaux appropriés au sein de la Conférence.

Le succès de cette entreprise ne sera possible que si les problèmes de sécurité de tous les États sont pris en considération. L'ensemble des trois points suivants, à savoir le lancement immédiat des négociations du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ainsi que l'engagement de travaux, à la fois sur le désarmement nucléaire et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre des organes subsidiaires appropriés dont les mandats devront être à la fois pragmatiques et relatifs au fond pour être acceptés par tous, constituent aujourd'hui la base d'un accord pour commencer à travailler. L'Ukraine est convaincue qu'un tel accord est à notre portée.

Nous nous devons de mettre en relief les domaines au sujet desquels il existe déjà un large consensus, comme l'application universelle du Protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA. L'Ukraine pense que les garanties constituent un important outil technique pour maintenir des conditions dans lesquelles l'énergie nucléaire pourra être utilisée à des fins pacifiques sans menace de prolifération. À cet égard, nous appuyons fermement la mission de vérification de l'AIEA. Nous considérons aussi que l'adoption universelle et l'application fidèle des garanties renforcées et du Protocole additionnel constituent des conditions préalables à un régime efficace et crédible de non-prolifération. Ceci me conduit à penser que les nouveaux progrès réalisés dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive dont le monde a été témoin ces dernières années pourraient bien entraîner des avancées en matière de désarmement nucléaire.

Lorsque je parle des nouveaux progrès réalisés, je pense avant tout à la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 2004. L'adoption de cet instrument a représenté la phase la plus active de l'action de l'Organisation des Nations Unies visant à résoudre la question de la non-prolifération des armes de destruction massive. La résolution 1540 est, sans aucun doute, d'une importance vitale pour la consolidation de l'action internationale visant à renforcer le régime mondial de non-prolifération des armes de destruction massive et, par conséquent, pour l'accélération du processus de désarmement nucléaire. À cet égard, il serait aussi opportun de mentionner le Partenariat mondial du G-8 contre la dissémination d'armes et de matières de destruction massive, lancé en vue de régler, entre autres, les questions relatives à la non-prolifération et au désarmement.

Le trafic illicite et l'accumulation incontrôlée d'armes légères continuent de figurer parmi les plus gros obstacles au développement durable, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix au lendemain des conflits. L'Ukraine est fortement en faveur d'actions menées au sein du système des Nations Unies, tout particulièrement à l'échelon régional, pour

(M. Bersheda, Ukraine)

tenter de régler le problème des armes légères sous tous ses aspects. Fervente partisane de mesures concrètes prises au niveau national pour veiller à la mise en œuvre effective du Programme d'action des Nations Unies, ainsi que du document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, l'Ukraine attache une importance particulière aux questions touchant la destruction des stocks excessifs de ce type d'armes et de leurs munitions.

L'Ukraine soutient pleinement les aspirations de ceux qui ont lancé le processus d'Ottawa et des États qui partagent les mêmes positions, à surmonter la crise humanitaire provoquée par la prolifération à grande échelle et l'utilisation aveugle des mines terrestres antipersonnel. À ce propos, j'ai le plaisir de vous informer que le 27 décembre 2005 l'instrument de ratification du Traité interdisant les mines antipersonnel par l'Ukraine a été déposé auprès du Secrétaire général de l'ONU.

L'Ukraine est prête à participer à un dialogue constructif visant à sortir de l'impasse actuelle et à remettre la Conférence au travail. À cet égard, nous sommes heureux d'être invités à faire partie du groupe des collaborateurs de la présidence. L'Ukraine est profondément préoccupée par le fait qu'un consensus n'a toujours pas pu être trouvé dans cette enceinte, ce qui pourrait finalement provoquer – et est déjà en train de provoquer – l'érosion des instruments multilatéraux dans les domaines de la limitation des armements et du désarmement, et aurait par là même des répercussions négatives sur la confiance mutuelle entre les États.

Le potentiel considérable de la Conférence doit être activé le plus tôt possible. L'Ukraine s'engage à vous apporter son soutien, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos successeurs, dans le but de rendre à la Conférence le rôle prépondérant qu'elle est censée jouer dans ce monde en perpétuelle évolution.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Ukraine, M. Bersheda, pour sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre maintenant la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Nous avons entendu aujourd'hui des déclarations touchant à la fois à la 1000^e séance plénière et aux aspects fondamentaux de nos travaux. Nous allons étudier très attentivement les possibilités de mettre en application toutes les suggestions et tous les conseils qui ont été présentés à la présidence et aux futurs présidents de la Conférence du désarmement.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 2 février, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 10.
